



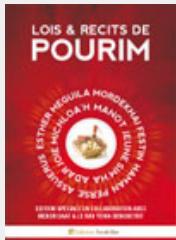
Traité Yebamot

Michna 2 - Chapitre 7

בת ישראל שנישאת לכוהן, הכניסה לו בין עבדי מלוג, בין עבדי צאן ברזל--הרי אלו יאכלו; בת כוהן שנישאת לישראל, הכניסה לו בין עבדי מלוג, בין עבדי צאן ברזל--הרי אלו לא יאכלו.

Si la fille d'un Israélite épouse un Cohen et lui apporte en dot des esclaves, lesquels fassent partie des « Melog » ou des « Tsone ouVarzel », ils peuvent manger de la Terouma. Mais si la fille d'un Cohen épouse un Israélite et qu'elle lui apporte en dot des esclaves soit Melog soit Tsone ouVarzel, ils n'ont pas le droit de manger de la Terouma.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégüila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions